



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Est Anjou

Comité syndical du 13 octobre 2023

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération |
| | « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération |
| | « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD | Communauté d'agglomération |
| | « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération |
| | « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération |
| | « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération |
| | « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- Délibération n° 23.35: Approbation du compte-rendu du comité syndical du 7 juillet 2023 ;*
- Délibération n° 23.36 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier pour passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ;*
- Délibération n° 23.37 : Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2023 ;*
- Délibération n° 23.38 : Consultation pour le choix d'un cabinet spécialisé en vue d'accompagner le SIVERT dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de concertation lors du renouvellement de la D.S.P. ;*
- Délibération n° 23.39 : Répartition des subventions de composteurs 2023 ;*
- Délibération n° 23.40 : Reconduction pour une année du marché de transports des déchets ménagers et assimilés des centres de Transfert à l'unité de valorisation énergétique Salamandre (Lasse) et Avenant n°1 ;*
- Délibération n° 23.41 : Droit de fermage pour l'année 2023 ;*
- Délibération n° 23.42: Modification Plafond du coût de l'étude sur le marché d'audit juridique-Technique et Financier sur la situation de l'ISDND du Louroux-Beconnais et son évolution.*
- Délibération n° 23.43 : Information et Questions Diverses ;*
- Délibération n° 23.44 : Achat de Terrains et indemnités d'éviction ;*
- Délibération n° 23.45 : Modalités avec le SIEML pour le remboursement de frais de déplacement lors d'un voyage d'étude conjoint ;*
- Délibération n° 23.46 : Délibération de Principe sur la mise en place d'un Groupement d'Autorité Concédante -G.A.C.- ;*

Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 06/10/2023

Compte rendu affiché le 08/11/2023

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 13 octobre 2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 13 octobre 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.35

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15 (le Président DAVY s'étant absenté, M. BLOUIN préside la séance jusqu'à la délibération n°38)

Votes POUR : 15

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00304-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 7 Juillet 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 7 juillet 2023,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le compte-rendu des délibérations adoptées par le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou le 7 juillet 2023,

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'adopter le compte-rendu de la séance du 7 juillet, concernant les délibérations n°23.09 à 23.34.

Jean-Luc DAVY


Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 13 octobre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.36**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15 (le Président DAVY s'étant absenté, M. BLOUIN préside la séance jusqu'à la délibération n°38)

Votes POUR : 15

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00305-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier pour le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu la délibération n° 23.19 du 07 juillet 2023, décidant du passage à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'article 1 du Décret 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi 2015-9941 du 7 août 2015,

Vu les statuts ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Par délibération n° 23.19 du 07 juillet 2023, le SIVERT s'est engagé à passer à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le référentiel budgétaire et comptable M57, remplacera au 1^{er} janvier 2024 les autres référentiels aujourd'hui appliqués par les collectivités locales (à l'exclusion de la M4 et M22) et notamment la M14, actuellement applicable pour le SIVERT.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) valable pour la durée de la mandature. Annexé à la présentation, ce R.B.F. doit notamment préciser et rappeler :

- les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire,
- les procédures de la collectivité,
- les modalités de gestion des dépenses et recettes
- les normes et le respect du principe de permanence des méthodes,
- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,

Par ailleurs, la mise en place de la nomenclature M57 implique aussi de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler.

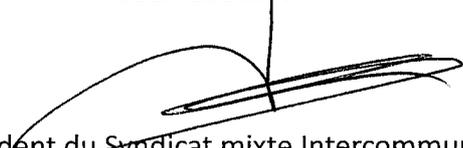
Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante ; dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est proposé de mettre à jour les durées et les modalités d'amortissement des immobilisations au sein du Chapitre III du Règlement Budgétaire et Financier applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir adopter le Règlement Budgétaire et Financier pour le passage du SIVERT à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, tel qu'annexé (Annexe 1).

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 13 octobre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.37**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15 (le Président DAVY s'étant absenté, M. BLOUIN préside la séance jusqu'à la délibération n°38)

Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00306-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°23.04 adoptant le Budget Primitif 2023 du SIVERT ;

Vu la délibération 23.29 adoptant la Décision Modificative n°1 au Budget ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le budget primitif a été voté lors de la séance du 10 février 2023, délibération 23.04.

Votées chapitre par chapitre, la section de fonctionnement a été arrêtée à 10 940 117,82 € et la section d'investissement à 1 643 744,93 €.

Une Décision modificative n° 1 a été votée lors du Comité Syndical du 7 juillet 2023, délibération 23.29.

Toutefois, il est nécessaire d'apporter des modifications budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, en termes de charge de personnel, un besoin d'abonder les chapitres 012 pour 19 000€ et 65 pour 1000 € afin de prendre en compte l'augmentation du point d'indice de juillet 2023, l'arrivée d'un nouveau collaborateur au 1^{er} octobre 2023 ainsi qu'un congé maternité à compter de novembre 2023 (retour à temps complet).

En termes d'investissement, un besoin d'abonder les chapitres 204, 21 et 261 pour 80 000 € afin de prendre en compte des dépenses pour divers travaux, l'augmentation des subventions de composteurs et surtout les acquisitions de terrains en vue de l'extension du site.

Ces augmentations sont équilibrées par la diminution de crédits en dépenses de fonctionnement de 35 000 € au chapitre 011 d'une part et par l'augmentation de crédits en recettes de fonctionnement de 65 000 € au chapitre 75 d'autre part. Cette Décision Modificative prévoit également la régularisation d'articles en section d'investissement.

Il est proposé d'adopter la Décision Modificative telle que présentée ci-dessous, et qui donne lieu aux ajustements suivants :

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20231013-DE_23_00306-DE Date de réception préfecture : 27/10/2023 |
|---|

DECISION MODIFICATIVE N° 2

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-617-812 : Etudes et recherches | 35 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 35 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-64111-812 : Rémunération principale | 0,00 € | 7 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-64131-812 : Rémunérations | 0,00 € | 7 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6451-812 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. | 0,00 € | 2 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6453-812 : Cotisations aux caisses de retraite | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | 19 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-023-812 : Virement à la section d'investissement | 0,00 € | 80 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 0,00 € | 80 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6531-812 : Indemnités | 0,00 € | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6534-812 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale | 0,00 € | 250,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-65738-812 : Autres organismes publics | 0,00 € | 250,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-7588-812 : Autres produits divers de gestion courante | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 65 000,00 € |
| TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 65 000,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 35 000,00 € | 100 000,00 € | 0,00 € | 65 000,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021-812 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 80 000,00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 80 000,00 € |
| D-13156-812 : Attributions de compensation d'investissement | 1 400 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-13158-812 : Autres groupements | 0,00 € | 1 400 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-13156-812 : Attributions de compensation d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 400 000,00 € |
| R-13158-812 : Autres groupements | 0,00 € | 0,00 € | 1 400 000,00 € | 0,00 € |
| TOTAL 13 : Subventions d'investissement | 1 400 000,00 € | 1 400 000,00 € | 1 400 000,00 € | 1 400 000,00 € |
| D-2041511-812 : GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études | 0,00 € | 14 370,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2041581-812 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études | 0,00 € | 12 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées | 0,00 € | 26 370,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2111-812 : Terrains nus | 0,00 € | 43 630,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0,00 € | 43 630,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-261-812 : Titres de participation | 0,00 € | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations | 0,00 € | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 1 400 000,00 € | 1 480 000,00 € | 1 400 000,00 € | 1 480 000,00 € |
| Total Général | | 145 000,00 € | | 145 000,00 € |

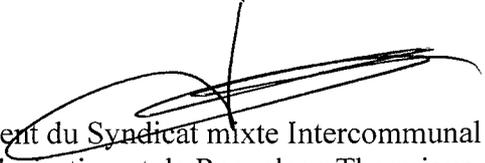
Le budget de fonctionnement est porté à 11 005 827,82 €

Le budget d'investissement est porté à 1 724 454,93 €

En conclusion le comité syndical décide à l'unanimité :

-Article unique : D'approuver la Décision Modificative n°2 telle que présentée ;

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

NOYANT VILLAGES
Accuse de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00306-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 13 octobre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.38**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00307-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

***Consultation pour le choix d'un cabinet spécialisé en vue d'accompagner
le SIVERT dans l'élaboration et la mise en œuvre
d'un plan de concertation lors du renouvellement de la DSP***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu les délibérations n° 23.14, n°23.15, et n°23.16 en date du 7 juillet 2023 portant sur le choix des assistances à Maitrise d'ouvrage durant la phase de renouvellement de la DSP.

Vu les statuts,

Considérant,

Le Bail Emphytéotique Administratif, B.E.A., et la convention non détachable associée signés entre le SIVERT et la SAVED, prendra fin en date du 1^{er} mars 2026.

La phase de fin de Délégation de Service Public conduit le SIVERT à faire le bilan, en particulier sur le plan des travaux réalisés, de l'impact environnemental et de la maîtrise des coûts.

La nouvelle consultation pour le « Revamping » de l'unité et l'exploitation du site débutera officiellement en 2024. Le 7 juillet dernier le SIVERT s'est attaché les services de nos A.M.O. sur le plan Technique, Juridique et Financier, qui accompagneront durant toute la procédure, la construction et la réception de la future unité.

En parallèle, le SIVERT étudie actuellement, au regard de notre feuille de Route et des nombreuses sollicitations de collectivités limitrophes : Angers Loire Métropole, Tours Métropole et la Communauté de communes du Pays Sabolien, l'éventualité de constituer un G.A.C. (Groupement d'Autorité Concédante). Il s'agit d'étudier l'hypothèse de construction d'une seconde ligne de four sur le site actuel, et donc son extension .

Le SIVERT souhaite ouvrir une phase d'information et de concertation associant élus, associations et citoyens en amont du lancement de l'appel d'offre. Au regard de la législation, le conseil juridique du SIVERT a été sollicité sur les obligations en la matière.

Par une note en date du 11 septembre, le cabinet SENSEI partageait ses principales conclusions :

- « (i) Il ressort que le projet de revamping et d'extension de l'UVE n'entre pas dans le champ de compétence de la Commission nationale du débat public dans la mesure où son coût estimatif prévisionnel est largement inférieur aux seuils de saisine de cette commission. Par conséquent, le projet n'est pas susceptible de se voir soumis, par la Commission nationale du débat public, à concertation préalable obligatoire (ni, a fortiori, à débat public).
- (ii) Le projet n'est pas non plus susceptible d'être soumis la procédure de concertation préalable obligatoire régie par le code de l'urbanisme.
- (iii) **Toutefois, il pourrait se voir soumis à une procédure de concertation préalable facultative au titre du code de l'environnement, s'il s'avère soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas.**

Dans ce cas, le SIVERT pourrait :

- **Soit prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable ;**
- **Soit décider de ne pas organiser de concertation préalable et publier une déclaration d'intention.** Dans ce cas, une concertation préalable pourrait lui être imposée par le préfet soit d'office (C. env., art. L. 121-17, II), soit sur saisine du public issue du droit d'initiative (C. env., art. L. 121-17, III).

En conséquence, notre préconisation consiste à ce que le SIVERT engage spontanément une concertation, afin de ne pas « attendre » la décision du Préfet sur l'évaluation environnementale, et ainsi de ne pas perdre de temps sur le planning (étant précisé que la concertation doit être menée suffisamment tôt dans l'élaboration du projet –

(iv) Il nous semble enfin que le projet pourrait également faire l'objet de la concertation « facultative » prévue par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme (laquelle pourrait lui être imposée par l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire), étant précisé que cette procédure est exclusive de la concertation « code de l'environnement ».

Enfin si le SIVERT décide de l'ouverture de cette phase de concertation préalable, il est nécessaire de se procurer les services d'un cabinet spécialisé, susceptible de nous accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre « d'un plan de concertation ».

La prestation consistera en la définition stratégique, la conception, la mise en œuvre et l'animation de la concertation préalable et élargie dans le cadre de la réalisation du projet de revamping voire d'extension de l'UVE Salamandre située à Lasse. La mission visera notamment à :

- > Favoriser l'acceptabilité sociétale du projet en s'appuyant sur le bilan de la 1ère DSP, et en expliquant le sens du futur appel d'offre ;
- > Faire comprendre les enjeux déchets et énergie liés au projet ;
- > Mener une concertation préalable suffisante en particulier auprès des riverains, des associations, et des élus.

Au regard de notre volonté de transparence et des conclusions juridique du cabinet SENSEI,

En conclusion le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De prendre l'initiative d'engager une concertation préalable, au lancement du renouvellement de la Délégation de Service Public dont la consultation devrait débiter à l'été 2024. D'en informer Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire et d'adopter un Plan de concertation détaillé lors d'un prochain comité syndical.

Article second : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour lancer un Marché de services à procédure adaptée (MAPA) afin de s'assurer les services d'un cabinet spécialisé afin d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de concertation préalable dans la limite de 90 000 € HT. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 11 article 6226. Conformément à la délibération n°20.22 du 22 septembre 2020, après avis de la commission d'appel d'offre, le comité syndical désignera l'attributaire du marché.

-Il vous appartient d'en délibérer-

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 13 octobre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.39**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00308-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Répartition des subventions des Composteurs

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

La volonté du SIVERT de développer le recyclage matière et organique demeure une priorité en amont de la valorisation énergétique. L'intérêt est double : écologique et économique.

L'article L541-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 Février 2020 prévoit qu'au plus tard le 31 décembre 2023 les collectivités auront l'obligation d'organiser le tri à la source, la collecte sélective et valorisation des Biodéchets. Le dispositif déployé peut donc permettre d'y répondre pour tout ou partie.

En 2023, l'inscription budgétaire est à ce jour de 15 000 € soit 1000 conteneurs possibles.

Les Cinq adhérents du SIVERT ont déposé un dossier pour 2023, pour un total de 1958 composteurs et lombricomposteurs :

- 3R D'Anjou, pour 500 conteneurs
- Communauté de Communes Baugeois-Vallée, pour 438 conteneurs
- SMIPE, pour 432 conteneurs
- Anjou Bleu Communauté, pour 200 conteneurs
- Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pour 388 conteneurs

La loi AGEC prévoit au 1^{er} janvier 2024 la mise en place de solution de collecte des Biodéchets. Ainsi, en augmentant le nombres de composteurs prit en compte, le SIVERT pourrait accompagner ses adhérents dans leur volonté de diminuer la quantité de déchets managers traité à l'UVE.

Il est donc proposé de prendre en compte la totalité des demandes.

En conclusion le comité syndical décide à l'unanimité :

Premièrement : de continuer le principe d'un soutien financier de 15 € par composteur individuel ou lombricomposteur auprès des adhérents du S.I.V.E.R.T. dans le cadre des opérations de réduction des déchets à la source. Le soutien accompagnera prioritairement les collectivités dont moins de 70% des foyers de chaque collectivité ont accès à ce type de conteneur.

Deuxièmement : d'autoriser Monsieur le Président à signer avec chacun des syndicats une convention définissant précisément le montant de l'aide et l'engagement de chacune des parties notamment en matière de communication et d'Information. Dorénavant, la signalétique sera prise en charge à part égale par les deux parties.

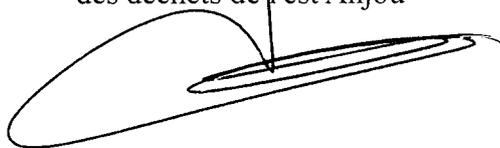
Troisièmement : de porter les inscriptions budgétaires initialement de 15 000 € à 29 370 € selon la Décision Modificative n° 2 adoptée ce jour et d'adopter la répartition telle qu'indiquée ci-dessous pour un total de 1958 composteurs et lombricomposteurs :

- 3R D'Anjou, pour 500 conteneurs
- Communauté de Communes Baugeois-Vallée, pour 438 conteneurs
- SMIPE, pour 432 conteneurs
- Anjou Bleu Communauté, pour 200 conteneurs
- Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pour 388 conteneurs

Le récapitulatif des composteurs est repris en Annexe 2

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 13 octobre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.40**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00309-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Reconduction pour une année du marché de transports des déchets ménagers et assimilés des centres de Transfert à l'unité de valorisation énergétique Salamandre (Lasse) et Avenant n°1

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°20.14 du 19 juin 2020, portant attribution d'un Marché de transport à la société Performance Environnement;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le marché de transports des déchets ménagers et assimilés des centres de transfert à l'unité de valorisation énergétique salamandre (Lasse) arrive à échéance le 31 décembre 2023, après trois années de service. Comme la réglementation nous l'autorise, ce marché est reconductible deux fois un an au maximum. La prestation réalisée par la société Performance Environnement donne entière satisfaction à l'ensemble du SIVERT et de ses adhérents à date. Je vous propose de le reconduire pour une période d'un an à compter du 01 janvier 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024

Par ailleurs, le syndicat 3RD'Anjou s'est créé au 01 janvier 2022. Il est composé des communautés de Communes d'Anjou Loir et Sarthe, Vallée du Haut Anjou et Loire Layon Aubance. Cette réorganisation territoriale, a conduit le syndicat a réalisé une étude pour optimiser le transport de ses déchets collectés et l'implantation des équipements de transfert vers les unités de traitement du SIVERT.

Initialement, le transfert s'effectuait à partir des centres de transfert de Doué la Fontaine et de Tiercé. Après analyse, 3RD'ANJOU a fait le choix d'une part de conserver le centre de transfert de Tiercé et d'autre part de conventionner avec Angers Loire Métropole afin d'utiliser le centre de transfert de Biopole en lieu et place de celui de Doué la Fontaine.

De fait, il est donc nécessaire de fixer le prix de la rotation pour les ordures ménagères entre le centre de transfert de Biopole et l'UVE, objet de cet avenant. Le prix est maintenu identique à celui exercé actuellement depuis le centre de transfert de Doué la Fontaine, soit 248,62 € HT par rotation, selon les conditions prévues au marché.

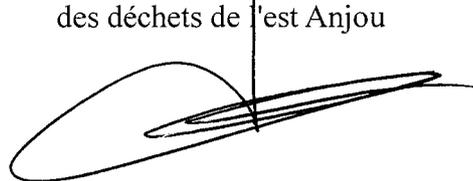
En conclusion, le Comité syndical décide

Article Premier : De reconduire pour l'année 2024, le Marché de transports des déchets ménagers et assimilés des centres de transfert vers l'UVE Salamandre et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la prolongation de ce marché. Les dépenses seront prélevées sur le chapitre 011 article 611.

Article second : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de transports des déchets ménagers et assimilés des centres de transfert à l'unité de valorisation énergétique salamandre (Lasse) avec la société Performance Environnement.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 13 octobre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.41**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00310-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Droit de fermage pour l'année 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le 15 novembre 1999, le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou décidait des caractéristiques de la future Unité de Valorisation Energétique de Lasse. Un terrain avait alors été proposé, par les élus locaux, en bordure de la D 141 à proximité immédiate de l'ancienne usine d'incinération, gérée par le S.I.C.T.O.D. Nord Est Anjou. Au printemps 2000, le S.I.V.E.R.T. a acquis la parcelle C493, au lieu-dit « Le Salvart », d'une superficie de 2ha59a20ca. Celle-ci était donc destinée initialement à recevoir l'unité. Monsieur Thierry GALLET, exploitant agricole, bénéficiait sur cette parcelle, d'un bail de neuf années à compter du 1er novembre 1993, renouvelable.

Par la suite, sur proposition des élus du conseil municipal de Lasse et des associations locales, le site actuel a été préféré pour la construction de l'U.V.E. En conséquence, le droit de fermage s'applique sur la parcelle « Le Salvart », il s'élève pour l'année 2023 à 400,09 € ; la variation de l'indice de fermage en 2023 est de + 5,63 %.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à effectuer le titre de recette lié au droit de fermage de l'année 2023 au nom de GAEC de Parigné pour un montant de 400,09 € et ce sur le chapitre 75 article 757.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

ACQUÊTS/RECEPTION EN PRÉFECTURE
049-254902257-20231013-DE_23_00310-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 13 octobre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.42**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20231013-DE_23_00311-DE Date de réception préfecture : 27/10/2023 |
|---|

Modification du Plafond du coût de l'étude sur le marché d'audit juridique-Technique et Financier sur la situation de l'ISDND du Louroux-Beconnais et son évolution

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°22.33 et 22.34 du 7 juillet 2023, portant sur l'avenir de l'ISDND du Louroux-Béconnais et le lancement d'une consultation pour réaliser un audit

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Suite au débat ayant eu lieu lors de la délibération n°22.33 du 7 juillet 2023, questions diverses, dans le point 5 (Avenir de l'ISDND du Louroux Beconnais), le comité syndical a décidé par la délibération n°23.34 de lancer une consultation pour retenir un cabinet d'étude susceptible de réaliser un audit technique, financière, et juridique sur l'ISDND du Louroux Beconnais, pour un montant maximal de 40 000 € HT. Il s'agit d'étudier l'évolution de l'ISDND, et d'éclairer le comité syndical des enjeux d'une reprise éventuelle de l'ISDND par le SIVERT.

Toutes les hypothèses seront étudiées, y compris celle d'une éventuelle fermeture. L'aspect réglementaire et financier devra être particulièrement détaillé.

Toutefois, il s'avère que le montant estimé le 7 juillet 2023, a été sous-évalué, en conséquence il est nécessaire de revoir le montant maximum de cette étude, dont les conclusions seront rendues fin 2024.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article unique** : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour lancer un Marché de services à procédure adaptée (MAPA) afin de s'assurer les services d'un cabinet susceptible de réaliser un audit Technique, juridique et financier de l'ISDND du Louroux Beconnais dans la limite de 90 000 € HT. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 11 article 6226. Conformément à la délibération n°20.22 du 22 septembre 2020, après avis de la commission d'appel d'offre, le comité syndical désignera l'attributaire du marché.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 13 octobre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.43**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00312-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Informations et Questions Diverses

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président souhaite partager les informations suivantes :

Afin de vous tenir informés de l'action du SIVERT, et de l'avancement de nos projets, je tenais à vous partager les informations suivantes :

1- Sujets UVE :

- **Avancement du GAC** : Le Président présente les conclusions du 1^{er} COPIL réuni le 20 septembre avec les collectivités partenaires (CC du Pays Sabolien, Tours métropole et Angers Loire Métropole) et les travaux du COTECH du 13/10. Il est fait mention d'un projet de convention de Groupement d'Autorités Concédantes ainsi que le calendrier à venir. Cela donne lieu à la délibération n° 23.46.
- **Visite d'étude à l'INES et au CEA** : Le Président présente le voyage d'étude conjoint SIVERT/SIEML du 27 au 28 septembre 2023 à l'INES (Institut National de l'Energie Solaire), au CEA de Grenoble et la société Photowatt à Bourgoin-Jaillieu, filiale d'EDF Bilan et perspectives. Il indique que des partenariats sont possibles avec des Startups liés à l'INES dans le cadre de la politique énergétique du SIVERT. Le SIEML a porté les frais engagés durant ce voyage. La délibération n°23.45 permet de définir les modalités de remboursement des frais de déplacement au prorata des participants.
- **Compte-rendu POLLUTEC – 11 et 12 octobre 2023-** Le Président informe les membres du comité syndical des nombreux contacts et rencontres de ces deux journées.

VEOLIA, PAPEREC, SECHE, IDEX, URBASER...). L'objectif principal était d'informer les entreprises présentes à POLLUTEC du lancement d'une consultation pour le renouvellement de la DSP mi 2024, et de la possibilité pour chacune d'entre elle de venir sur site avant l'entrée officielle dans la procédure. En retour, il s'agissait pour le SIVERT de mieux connaître ses entreprises et leur capacité à répondre à notre appel d'offre.

2 - Sujets Centre de TRI :

- **Point Groupe de travail contrat Eco Organisme** : Le président présente les avancées des travaux sur le futur contrat avec un ECO Organisme. Retour du 1^{er} COTECH 3 octobre 2023, et planning – Organisation d'un COPIL et COTECH conjoint en novembre ou décembre lorsque les caractéristiques du futur contrat seront connues. Plusieurs collectivités expriment leur volonté de conserver le contrat à l'échelle de la collectivité adhérente (Compétence Collecte). Cf Annexe 3

3 - Sujets Communs :

- **Point Etude Transport et Péréquation** : Retour sur les premiers éléments de l'étude et planning en cours, réalisée par ELCIMAI – Organisation d'un COPIL d'ici le prochain comté syndical de décembre afin de retenir un scénario pour la péréquation.

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 13 octobre 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.44

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00313-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Achat de Terrains et indemnités d'éviction

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°23.05 du 10 février 2023

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Par la délibération n°23.05, le comité syndical a donné délégation au Président pour effectuer l'ensemble des procédures administratives nécessaires, en particulier auprès du propriétaire et des exploitants agricoles avec l'appui de Maître FICHET.

Une première réunion a eu lieu sur le site même avec l'exploitant et le notaire, durant laquelle ce dernier a confirmé son accord pour peu que les indemnités d'éviction soient prises en compte.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De donner délégation à Monsieur le Président pour négocier et acheter les parcelles 013 D19, 013 D20 et 013 D21 sur le lieu-dit la lande, commune de Noyant-Villages pour une superficie de 4ha maximum. Et l'autoriser à effectuer l'ensemble des procédures administratives nécessaires, en particulier auprès du propriétaire avec l'appui d'un notaire. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 21 article 2111. Pour un montant total estimé à un maximum de 65000€.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

049-254902257-20231013-DE_23_00313-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 13 octobre 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.45**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00314-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Modalités avec le SIEML pour le remboursement des frais de déplacement lors d'un voyage d'étude conjoint

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le voyage d'étude conjoint SIVERT/SIEML du 26 septembre au soir au 28 septembre 2023 a permis de visiter et d'échanger avec des collaborateurs de l'INES (Institut National de l'Energie Solaire), du CEA de Grenoble et de la société Photowatt à Bourgoin-Jaillieu, filiale d'EDF.

Des partenariats semblent possibles avec des Startups liés à l'INES dans le cadre de la politique énergétique du SIVERT.

Le SIEML a porté les frais engagés durant ce voyage pour un montant total (Déplacement, hébergement, restauration) de 13 355,39€. Le détail des frais en Annexe 4 précise la répartition des coûts à hauteur du nombre de participant soit 10,5 personnes pour le SIVERT et 8,5 personnes pour le Sieml (Le président DAVY étant présent pour chacune des parties).

Liste de personnes présentes pour le SIVERT : JL DAVY (Pour moitié du séjour), Y BOUCHER, Y BERLAND, D GUILLAUME, D BROSSIER, X DUPONT, M POMMOT, C RICHARD, C RUAULT, J CHARRUAU, L GERAULT.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De Donner délégation au Président pour réaliser les modalités avec le SIEML permettant le règlement des frais liés au voyage d'étude de l'INES, du CEA et de PHOTO-WATT du 26 au 28 septembre 2023 pour un montant de 7 345,46 € et de régler le montant des déplacements sur le chapitre 65 article 6532 et le chapitre 011 article 6251.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE

Avis de réception préfecture
046-264902269-20231815-D-23-08344-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU

Séance du 13 octobre 2023

- Comité Syndical - Délibération n° 23.46

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 13 octobre 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

| | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Michel POMMOT | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

| | |
|---|---|
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Marc BAINVEL | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| - Monsieur Marcel DAVAL | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LECOQ, LANDREAU, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00315-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Délibération de Principe sur la mise en place d'un Groupement d'Autorité Concédante -G.A.C. -

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La présentation faite en séance (Annexe 5) analyse l'économie de la future DSP selon les scénarios : soit une ligne de four seule, soit la création d'une seconde ligne de Four. Les calculs de nos AMO font apparaître en l'état, un coût à la Tonne pour le SIVERT estimé entre 30€ et 50€ selon les scénarios.

Il apparaît que le Scénario de création d'une seconde ligne de four permet de :

- Maîtriser le coût à la Tonne pour 20 ans et non 8 pour le revamping seul
- Optimiser la production d'Énergie sur notre territoire
- Répondre à la solidarité Territoriale avec nos territoires voisins
- Augmenter les capacités de l'UVE dont le SIVERT sera propriétaire en fin de DSP

En conclusion, Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article premier : D'adopter le principe de la mise en Place d'un Groupement d'Autorité Concédante -G.A.C.- avec la Communauté de communes du Pays Sabolien, Tours Métropole et Angers Loire Métropole dans le cadre du renouvellement de la DSP. Une délibération sera proposée en décembre afin de constituer ce GAC ou de ne pas donner suite.

Article second : De donner mandat au Président pour travailler à une convention constitutive d'un GAC pour peu que le SIVERT pilote les négociations et que le prix à la tonne demeure significativement inférieur au prix actuel (Prix plafond de 50 à 60€/T)

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20231013-DE_23_00315-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2023